

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUI 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34  
Nb. de représentés : 4  
Nb. d'absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

**AFFAIRE N° 33/1604 :**

Adhésion de la Ville de Saint-Pierre à la charte "Ville aidante Alzheimer"

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

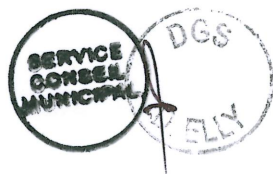
**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1604-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°33/1604 : Adhésion de la Ville de Saint-Pierre à la charte "Ville aidante Alzheimer".**

Direction de la Proximité

La Ville de Saint-Pierre pour apporter sa contribution au Projet Régional Santé, développe notamment via son Pôle Santé Jeunesse, des actions en prévention santé. C'est ainsi qu'elle est signataire d'un contrat local de santé (CLS) et lauréate d'un appel à projets de lutte contre les addictions.

La Ville tend par ailleurs à poursuivre son ambition de « ville aidante » dans le domaine du social.

Dans ce contexte, l'association France Alzheimer propose à des villes d'adhérer à la charte « Ville aidante Alzheimer » qui a pour objectif d'aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville. À travers l'adhésion à cette charte, le rôle de la Ville serait de valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants de leur circonscription.

L'association France Alzheimer et son réseau d'associations départementales s'engagent, vis-à-vis des villes aidantes, à :

- Les aider à la mise en place d'une activité.
- Leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.
- Les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades, etc.).

La Ville engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous :

- Garantir l'insertion d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants
- Sensibiliser sur la maladie dans les écoles ;
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives ;
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores ;
- Etc...

La Ville de Saint-Pierre bénéficierait de l'engagement des associations France Alzheimer au travers de la charte « ville aidante Alzheimer ».

En guise de contribution active à la politique de santé prévention sur notre territoire, il est proposé d'adhérer à cette charte.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Saint-Pierre à la charte « Ville aidante Alzheimer »**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1604-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024